

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles

COMPTE RENDU DU WEBINAIRE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mise en contexte

Dans le cadre du projet d'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique (LET), la Ville de Sept-Îles réalise présentement une étude d'impact environnemental et social (ÉIES). Dans ce contexte, une démarche de consultation publique a été mise en place afin d'intégrer à l'étude les enjeux, les préoccupations et les suggestions du public permettant de bonifier le projet.

Le 27 novembre 2024, la population a été conviée à une séance de consultation publique virtuelle. Afin d'informer les citoyens de la tenue de cette séance, la Ville a préalablement diffusé des invitations dans les médias, sur son site web et sur les médias sociaux.

Le présent compte rendu résume les échanges qui ont eu lieu lors de la séance.

Acteurs présents lors de la rencontre

Citoyens

- 3 personnes présentes

Ville de Sept-Îles, initiateur du projet

- Mélissa Bernier : Ingénieure en environnement

GBI, réalisation de l'étude d'impact environnemental et social

- Patrick Doyon : Ingénieur civil
- Anthony Dufour : Ingénieur en environnement

Argus Environnement, collaboration à l'étude d'impact environnemental et social

- Julien Mussard : Ingénieur en environnement, M. Env.
- Andréanne Martin Lapierre : Biologiste

Facilitation de la rencontre

- Julie Malo Sauvé : Consultante en participation publique

Ouverture de la séance et mot de bienvenue – 19 h

Julie Malo Sauvé, consultante indépendante, souhaite la bienvenue aux participants. Elle propose un déroulement et des règles d'engagement, auxquelles les participants adhèrent.

Elle invite Mélissa Bernier, représentante de la Ville de Sept-Îles à présenter le projet d'agrandissement du LET.

Présentation du projet d'agrandissement et du processus de réalisation de l'étude d'impact - 19 h 05

Mélissa Bernier présente le projet d'agrandissement du LET, les principaux volets de l'étude d'impact et les prochaines étapes du projet. Afin de répondre aux besoins de gestion des déchets ultimes des municipalités de Sept-Îles, de Port-Cartier, des TNO Lac-Walker et Rivière-Nipissis et de la communauté de Uashat mak Maliotenam, la Ville de Sept-Îles planifie actuellement la construction d'un nouveau LET sur le terrain adjacent au site actuel.

Période d'échanges - 19 h 25 à 20 h

Pendant la période d'échanges, les participants sont invités à prendre la parole à tour de rôle afin de partager leur question ou leur commentaire. Selon la nature de l'intervention, la Ville et les experts présents répondent aux participants.

Questions / Commentaires	Réponses	Répondant
<p>Dans l'avis de projet déposé au MELCCFP, les besoins en enfouissement étaient initialement évalués à 1 million de mètres cubes.</p> <p>Un addenda a ensuite été déposé, évaluant plutôt les besoins à 2 millions de mètres cubes.</p> <p>Pourquoi ce volume a-t-il doublé?</p>	<p>Le volume initial a été évalué en considérant des hypothèses basées sur une analyse des caractéristiques générales de l'enfouissement au Québec, plutôt que les particularités spécifiques au LET de Sept-Îles.</p> <p>Cette approche sous-évalue les prévisions initiales du volume prévu pour le site ainsi que la quantité de matières de recouvrement journalier nécessaire.</p> <p>Le volume initial n'incluait donc pas les matériaux de recouvrement qui doivent être déposés quotidiennement sur le site. Il s'agit de la réalité opérationnelle actuelle au LET</p> <p>Dans l'addenda, le volume ajusté tient compte de la réalité opérationnelle actuelle, qui inclut ces matériaux de recouvrement.¹</p>	<p>Ville de Sept-Îles et GBI</p>
<p>Pourquoi l'érosion des berges a-t-elle été considérée dans le cadre des besoins d'enfouissement?</p>	<p>Dans le cadre de nouveaux projets, il est nécessaire de prendre en compte les impacts liés aux changements climatiques. La région de Sept-Îles et de ses environs étant côtière, il est nécessaire de prendre en compte les impacts reliés à l'érosion des berges dans l'analyse des événements potentiellement générateurs de matières résiduelles afin de planifier adéquatement la capacité du site.</p> <p>Les événements d'érosion de berges peuvent impliquer des dommages à des bâtiments et ainsi générer des quantités majeures de matières résiduelles issues de résidus de démolition.</p> <p>Dans une logique conservatrice, et afin d'assurer que les installations seront en mesure d'accueillir ces</p>	<p>GBI</p>

¹ L'avis de projet et l'addenda auquel la personne réfère dans sa question peuvent être consultés à l'adresse web suivante : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-096

Questions / Commentaires	Réponses	Répondant
	matières, il demeure prudent de prendre en compte l'éventualité que des enjeux d'érosion puissent augmenter l'apport de matières de façon sporadique.	
<p>Du dragage est fait de manière régulière dans la baie de Sept-Îles.</p> <p>Est-ce que les sédiments dragués seront utilisés comme matériel de recouvrement au LET?</p>	<p>Non, les produits du dragage ne seront pas inclus dans les matériaux de recouvrement du LET.</p> <p>Le sable naturel présent à même le site du LET sera le matériel de recouvrement priorisé.</p>	Ville de Sept-Îles
<p>Dans l'évaluation des besoins en enfouissement, il est indiqué que l'activité minière future a été considérée.</p> <p>Il n'y a pas de mines présentement à Sept-Îles.</p> <p>Cela signifie-t-il que des résidus miniers pourraient être enfouis au LET?</p>	<p>L'évaluation des besoins en enfouissement tient compte des potentiels changements démographiques.</p> <p>Si une nouvelle industrie s'installait dans la région, cela pourrait amener une augmentation de population.</p> <p>Une telle augmentation de population aurait un effet sur la quantité de matières résiduelles à enfouir.</p> <p>L'évaluation des besoins en enfouissement nous permet d'être prudents et de prévoir une capacité de tonnage suffisante même en cas de croissance de population.</p> <p>Toutefois, notre objectif demeure d'enfouir le moins de matières possible.</p> <p>L'évaluation des besoins en enfouissement sera déposé sur le site web www.consultationscitoyennessept-iles.com.</p>	<p>Ville de Sept-Îles</p> <p>GBI</p>
<p>Le fait que le LET soit au maximum de sa capacité est-il lié à l'arrivée de grandes entreprises?</p>	<p>Le décret pour l'exploitation du LET, émis en 2002, autorise une capacité d'aire d'enfouissement maximale de 1 253 500 m³, et ce, pour une période de plus de 25 ans. Le fait que le LET arrive à sa pleine capacité en 2029, n'est pas lié directement à l'arrivée de grandes entreprises.</p> <p>Seules les matières résultant d'une potentielle augmentation de la population et les facteurs pouvant influencer la génération de déchets sur un territoire (par exemple, les changements climatiques) ont été considérées dans l'évaluation des besoins en enfouissement.</p>	Ville de Sept-Îles
<p>Des subventions sont-elles à prévoir à la suite d'une diminution des besoins d'enfouissement ?</p>	<p>Non, il n'y a pas de subvention liée à la diminution des besoins en enfouissement.</p> <p>Les subventions gouvernementales actuelles concernent uniquement le compostage.</p>	Ville de Sept-Îles

Questions / Commentaires	Réponses	Répondant
Les déchets issus de l'usine de terres rares seront-ils acceptés au LET ?	Présentement, seules les matières résultant d'une potentielle augmentation de la et les facteurs pouvant influencer la génération de déchets sur un territoire (par exemple, les changements climatiques) ont été considérées dans l'évaluation des besoins en enfouissement.	Ville de Sept-Îles
<p>Quelle est la capacité de traitement de l'usine de traitement de lixiviat?</p> <p>Peut-on être certains qu'elle suffira même en cas de forte pluie?</p>	<p>Nous n'anticipons pas d'augmentation de lixiviat à la suite de l'agrandissement du LET.</p> <p>L'usine de traitement des eaux de lixiviation a été dimensionnée en prenant en compte les opérations actuelles du site, l'ajout de la plateforme de compostage et les impacts des changements climatiques sur l'augmentation des précipitations.</p> <p>Les opérations continueront de se faire selon un séquençage permettant l'ouverture d'une cellule à la fois. Lorsque la cellule est pleine, on procède à son étanchéisation.</p> <p>Le lixiviat continuera d'être acheminé vers les bassins, mais pourra être traité sur place dû à l'ouverture de la nouvelle filière de traitement des eaux de lixiviation.</p> <p>Les bassins d'accumulation pour les eaux de lixiviation offriront beaucoup d'espace libre étant donné l'implantation d'un système de traitement en continu. Ces bassins pourront servir de volumes tampons en cas de fortes précipitations.</p>	GBI

Julie Malo Sauvé indique la fin de la rencontre à 20 h et Mélissa Bernier remercie tous les participants pour leur présence. Elle indique qu'une seconde phase de consultation publique aura lieu à l'hiver 2025, et que les résultats de l'étude d'impact seront partagés à cette occasion.